

Un nom et une identité visuelle à déterminer dans les prochains mois

Vers une nouvelle Intercommunalité

La communauté de communes du Pays du camembert, de la région de Gacé et des vallées du Merlerault

Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault
15944 habitants
560,16 km²
48 communes regroupées

- Aubry le Panthou
- Avernois St Gourgon
- Camembert
- Canapville
- Champ-Haut
- Champosoult
- Chaumont
- Cisai-St-Aubin
- Coulmer
- Croisilles
- Crottes
- Echauffour
- Fay
- Fresnay le Samson
- Gacé
- Godisson
- Guerquesalles
- La Fresnaie Fayel
- La Genevaie
- La Trinité des Laitiers
- Le Bosc Renoult
- Le Ménil Vicomte
- Le Merlerault
- Le Renouard
- Le Sap André
- Les Authieux du Puits
- Les Champeaux en Auge
- Lignières
- Mahéru
- Mardilly
- Ménil Hubert en Exmes
- Ménil-Froger
- Neuville sur Touques
- Nonant Le Pin
- Orgères
- Planches
- Pontchardon
- Résenlieu
- Roiville
- Saint Germain de Clairefeuille
- Saint Pierre des Loges
- Sainte Gauburge Sainte Colombe
- Sap en Auge (Le Sap - Orville)
- St Aubin de Bonneval
- St Evroult de Monfort
- St Germain d'Aunay
- Ticheville
- Vimoutiers

se rassemblent

Le contexte

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux collectivités territoriales et modifie le découpage des intercommunalités. Suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet de l'Orne, le conseil communautaire de chaque CDC a émis un avis sur le regroupement qui n'a pas été suivi d'effet. Au 1^{er} janvier 2017, le nouvel établissement public ainsi créé regroupera 48 communes, une population totale de 15944 habitants et portera le nom de **Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault**

Après concertation, il a été proposé de fixer le siège social de cette nouvelle communauté de communes à Vimoutiers.

Représentation des communes

72 élus siègeront au Conseil Communautaire dont 31 pour le territoire du Pays du camembert. Vimoutiers, avec 12 sièges, sera la commune la plus représentée, suivie par Gacé avec 7 sièges, Saint Gauburge, Sap-en-Auge, et Merlerault auront 3 sièges, Echauffour 2 sièges, toutes les autres communes auront 1 siège.

Au mois de janvier seront élus le nouveau président et les vice-présidents devenant référents pour les compétences dont ils auront la charge.

Le projet de territoire

Au 1er janvier 2017, les services actuels proposés par les collectivités seront maintenus. Cette évolution n'aura pas d'impact direct dans votre quotidien. Toutefois, c'est l'ensemble du territoire qui bénéficiera des projets et réalisations de la future collectivité : Pour maintenir une vie politique et administrative sur l'ensemble du territoire, des pôles de proximité seront créés notamment pour les services techniques, les affaires scolaires, ... afin que les usagers soient toujours au contact des services.

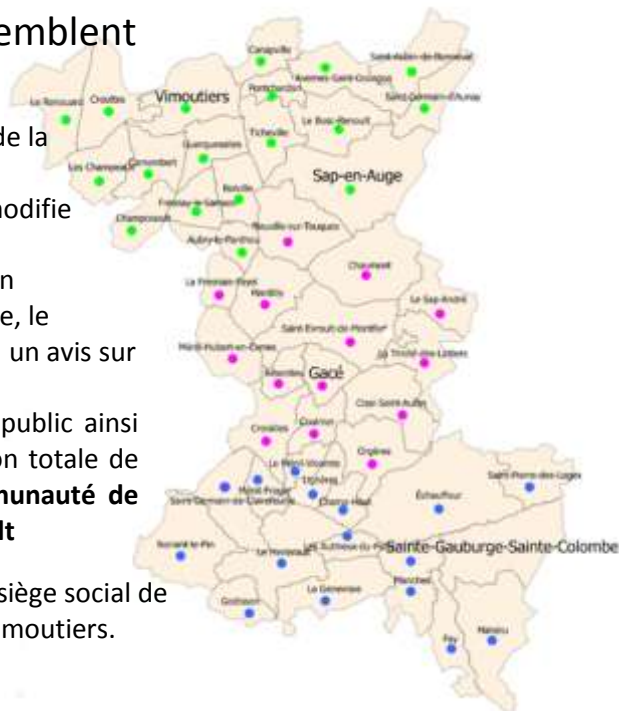
Les compétences et services

Pour les usagers, peu de changement en 2017, les élus ayant décidé de conserver l'ensemble des compétences exercées par les 3 territoires. Un travail complexe et ardu sera engagé par les délégués communautaires en 2017 et 2018 pour définir avec précisions les compétences à exercer sachant que le législateur a rendu obligatoire: immédiatement tourisme, urbanisme, aire d'accueil des gens du voyage, Maison de services au public; et à terme: gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (2018), assainissement (2020)....

Les finances

Ces transferts devront être mutualisés budgétairement et fiscalement par les collectivités. Cette nouvelle entité devra finalement faire un choix fiscal: fiscalité additionnelle ou fiscalité professionnelle unique, obligeant dans tous les cas à un travail de concertation étroite entre les communes et la CDC.

Avec un budget consolidé de 12000000€, 115 agents au service de la collectivité, un nouveau challenge s'offre au territoire: et travailler ensemble devra faire fi de toutes les réticences, les a priori des uns et des autres pour faire de ce nouveau périmètre un territoire d'excellence où la population puisse s'épanouir et s'investir. Les communes resteront l'échelon de proximité privilégié pour la population.



L'élection d'un nouveau président en janvier 2017